



**LES RENDEZ-VOUS DE L'ERDRE**  
 Festival Jazz et Belle plaisance  
**35<sup>e</sup> édition du 23 au 29 août 2021**  
 Nantes, Erdre, Canal  
[www.rendezvouserdre.com](http://www.rendezvouserdre.com)

**CONTACT TREMPLIN BLUES :**

Chloé Grimault

02 51 82 37 77

[tremplinblues@rendezvouserdre.com](mailto:tremplinblues@rendezvouserdre.com)

[contact@rendezvouserdre.com](mailto:contact@rendezvouserdre.com)

## **RÈGLEMENT DU TREMPLIN BLUES 2021**

### **Festival Les Rendez-vous de l'Erdre**

L'Association culturelle de l'Été (ACE) a débuté son activité le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Elle est en charge de trois projets culturels : Aux Heures d'Été, Débord de Loire et Les Rendez-vous de l'Erdre. Elle est dirigée par Loïc Breteau. Armand Meignan est le Directeur Artistique du festival Les Rendez-vous de l'Erdre.

Le festival Les Rendez-vous de l'Erdre est né en 1987 lors de l'inauguration de l'île de Nantes. D'abord situé sur le lieu d'arrivée de l'Erdre à Nantes, il s'est rapidement étendu dans les villes riveraines que sont Carquefou, La Chapelle sur Erdre, Sucé sur Erdre et Nort sur Erdre. Le festival a ainsi développé sa dimension fluviale par des déambulations nautiques.

La programmation du festival est axée sur le Jazz, tous les Jazz - du Blues à l'Electro, du New Orleans au Be-Bop. Le festival a pour objectif de permettre la découverte au plus grand nombre d'un genre musical parfois considéré comme élitiste, il est donc, à ce titre, un lieu de médiation autour du Jazz. Il est donc libre d'accès et gratuit.

La programmation du festival inclut un Tremplin Blues. D'accès libre, il soutient la création blues et permet à de nouveaux talents de se produire devant un large public varié et amateur de blues dans des conditions professionnelles.

Le Tremplin Blues se tiendra dans le respect des conditions sanitaires en vigueur à la date du festival et, le cas échéant, pourra être annulé si les conditions sanitaires en vigueur à la date du festival ne nous permettent pas de vous accueillir.

#### **ARTICLE 1 : PRINCIPE**

Le festival Les Rendez-vous de l'Erdre organise un Tremplin Blues **le samedi 28 et dimanche 29 août 2021**. Ce tremplin est destiné à des formations musicales désirant se produire en public dans le cadre du festival. Il est ouvert aux solos et formations musicales répondant aux critères suivants :



ASSOCIATION  
 CULTURELLE  
 DE L'ÉTÉ

Association culturelle de l'été  
*Rendez-vous de l'Erdre, Aux heures d'été, Débord de Loire*  
 10 allée Duquesne, 44000 Nantes - 02 51 82 37 70 – [www.ace-nantes.fr](http://www.ace-nantes.fr)  
 Association Loi 1901 – Siret 480 237 643 00030 – APE 9001Z

- Musiciens ou formations blues professionnels ou non.
- **Six musiciens maximum** (sextet), ne nécessitant pas plus de **4 mix retour**.

Le tremplin comporte les étapes suivantes :

1. Appel à candidature.
2. Écoute et sélection des six (6) formations finalistes.
3. Concours final.

Le concours final se déroule dans le cadre du festival et aboutit à la désignation de trois (3) lauréats et des vainqueurs des éventuels prix spéciaux.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

La participation au Tremplin Blues est ouverte à toute personne physique, majeure ou mineure sous certaines conditions.

Pour les personnes mineures, leur participation sera soumise à la condition qu'un accord écrit préalable leur ait été donné du responsable légal.

## ARTICLE 3 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les formations désireuses de participer au tremplin devront s'inscrire **avant le 25 avril 2021** en envoyant :

- Un enregistrement de quatre (4) titres dont, si possible, une reprise originale d'un standard de blues (si vous envoyez une maquette de plus de 4 titres, seulement les 4 premiers seront écoutés) en format **.mp3**
- Si disponible, un lien vers une vidéo du groupe
- Une présentation détaillée de la formation (**bio** en format **.pdf + photos**)
- L'attestation d'adhésion au règlement dûment complétée et signée en format **.pdf**

Ces documents sont à envoyer de préférence par voie numérique (via Wetransfer, Dropbox, pas de lien d'écoute en ligne) à [tremplinblues@rendezvousrerdre.com](mailto:tremplinblues@rendezvousrerdre.com).

ou par voie postale à l'adresse suivante :

Association Culturelle de l'Été  
Festival Les Rendez-vous de l'Erdre - Tremplin Blues  
10 allée Duquesne  
44000 Nantes

Les finalistes primés à un des tremplins blues au festival Les Rendez-vous de l'Erdre des années précédentes ne peuvent se représenter. Les finalistes non-primés ont la possibilité de se représenter une fois seulement.

En raison du contexte sanitaire, le Tremplin Blues du festival Les Rendez-vous de l'Erdre 2020 n'a pas pu avoir lieu. Le comité de direction du tremplin a décidé de considérer l'édition 2020 comme une année blanche. **Les formations s'étant présentées en 2020 peuvent donc candidater de nouveau en 2021.**

Tout dossier incomplet, ou rendu après la date de clôture (**le 25 avril 2021**), ne pourra être pris en compte.

#### **ARTICLE 4 : CONTACT**

Toutes les formations ayant déposé leur candidature seront tenues informées de préférence par courrier électronique, à défaut par téléphone ou courrier, de leur participation ou non à la finale du tremplin.

Un bulletin d'inscription au concours final sera transmis aux formations sélectionnées qui devront le retourner dans les délais inscrits.

#### **ARTICLE 5 : SÉLECTION DES FINALISTES**

L'écoute des disques des candidats sera réalisée par une commission d'écoute désignée par la direction artistique du festival Les Rendez-vous de l'Erdre, après une pré-sélection visant à respecter la ligne artistique de la scène : **le blues**.

Un projet de grille de notation pour la sélection des finalistes est donné en annexe. Les critères d'appréciation incluront notamment la qualité du répertoire, des vocaux, des solistes et de la rythmique.

Le nombre de formations sélectionnées pour le concours final sera de six (6) en fonction de la qualité des candidats et de la disponibilité de la programmation globale du festival Les Rendez-vous de l'Erdre.

Toutes les formations sélectionnées seront présentées dans le programme complet du festival avec **une photo à fournir par les formations** et une courte notice.

**Il ne sera pas possible d'être finaliste plus de deux fois.**

#### **ARTICLE 6 : CONCOURS FINAL**

Le concours final du tremplin prendra la forme d'une série de concerts, à raison d'un (1) concert de 40 minutes + un (1) rappel par formation finaliste, **le tout n'excédant pas 50 minutes**.

Il est à noter qu'il n'est pas possible de changer la composition instrumentale de la formation entre la commission d'écoute et le Tremplin Blues. Le non-respect de cette règle peut être passible d'élimination pour copie non conforme.

#### **ARTICLE 7 : ÉQUIPEMENT SCÉNIQUE**

Toutes les formations joueront avec le **même back line**, constitué d'une batterie, d'un amplificateur basse, d'un amplificateur guitare, de micros et d'une sono complète. Les musiciens devront apporter tout autre back line supplémentaire. A noter que **le batteur devra apporter ses cymbales**.

Les « mixs retour » ne peuvent être supérieurs à quatre, et il n'est pas possible d'être accompagné par un ingénieur son.

#### **ARTICLE 8 : JURY DU CONCOURS FINAL**

La désignation des lauréats du concours final sera faite par un jury qualifié dans le domaine du blues (musiciens, organisateurs, directeurs artistiques, critiques) et désigné par la direction artistique du festival.

La composition définitive du jury et la liste des prix à gagner seront révélées au plus tard le premier jour du tremplin et seront irrévocables.

Les critères d'appréciation incluront notamment la qualité de l'interprétation, l'originalité du répertoire, la présence et la cohérence scénique, l'appréciation du public.

Un projet de grille de notation est donné en annexe.

Le palmarès du jury et les prix correspondants seront annoncés après le dernier concert du concours final et seront sans appel.

Des prix spéciaux pourront éventuellement être attribués, indépendamment du palmarès du tremplin, en fonction des partenariats noués avec d'autres événements blues français.

#### **ARTICLE 9 : RÉGULARISATION DES PRIX**

Les groupes ayant reçu un prix du festival Les Rendez-vous de l'Erdre devront avoir régularisé celui-ci avant le 31 décembre 2021.

#### **ARTICLE 10 : FRAIS ET HÉBERGEMENT**

La prestation n'est pas rémunérée. Néanmoins, les frais de transport et d'hébergement des formations finalistes seront pris en charge selon les modalités suivantes :

- Hébergement pour la nuit suite à la prestation, si nécessaire, dans un lieu désigné par le festival.

- Un repas le jour de la prestation du groupe sur le festival, au restaurant du festival.
- Participation aux frais de transport de la formation. Vous trouverez la grille de frais kilométriques ci-dessous :

<b>Parcours du groupe</b>	<b>Montant du défraiement</b>
<i>Groupe du département</i>	25€
<i>Groupe de la région (hors département 44)</i>	50€
<i>Groupe parcourant entre 300 et 500km</i>	100€
<i>Groupe parcourant + de 500km</i>	150€

L'organisateur, L'Association culturelle de l'été

**ANNEXE : Grille de notation**

<b>Grille de notation</b>			
Qualité du Répertoire (0 à 30)			
Cohésion d'ensemble du groupe (0 à 10)			
Qualité des vocaux (0 à 10)			
Qualité des solistes (0 à 10)			
Qualité de la rythmique (0 à 10)			
Intérêt à vouloir le découvrir en live (puissance, humour...) (0 à 15)			
Appréciation personnelle (0 à 15)			
Total sur 100			